

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1566 :

Délibération portant création de deux emplois permanents de machiniste du centre aquatique Francis Nicole

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1566-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1566 : Délibération portant création de deux emplois permanents de machiniste du centre aquatique Francis Nicole.

Direction des Ressources

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du développement des infrastructures sportives, la commune s'est dotée d'une nouvelle piscine dans le quartier de Terre Sainte. Afin de mettre en valeur et de faire fonctionner cette structure, le Maire propose à l'assemblée de créer deux emplois de machinistes de piscine au centre aquatique Francis Nicole.

A/ Motif pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique sus visé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant d'un cadre d'emplois de catégorie C.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Machinistes de piscine (emploi permanent de catégorie C).

C/ Nature des fonctions :

Traitement des eaux :

- Analyse de la qualité de l'eau,
- Maintenir la qualité de l'eau des piscines :
 - Contrôle de la qualité de l'eau (analyses photométriques 3 fois par jour, renseignement du carnet sanitaire),
 - Traitement de l'eau nettoyage quotidien des préfiltres,
- Vidange et remplissage des bassins,
- Identification et mise à jour d'information juridique réglementaire et technique,
- Etalonnage des pompes doseuses,
- Préparer les solutions de produits chimiques (chlore, ph, floculant, stabilisants,...),
- Dosage des produits et remplissage des bacs,
- Nettoyage des filtres à sable,
- Tenue du carnet sanitaire,
- Nettoyage des cannes d'injection dans les bacs de chlore, d'acide et floculant,
- Suivi des consommations en fluides (eau, chlore, acides, produits d'entretien...).

Maintenance :

- Tests hebdomadaires sur les blocs de sécurité,
- Traitement de l'air : nettoyage, remplacement des filtres et courroies, contrôle des appareillages et maintenance de la ventilation,
- Maintenance du bâtiment en lien avec les services techniques,

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20240625-33-1566-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024
--

- Suivi des consommables (ampoules pour éclairage, balais et raclettes, éponges...),
- Maintenance courante des appareils de nettoyage (robot, aspirateur, auto laveuse, mono brosse,...),
- Programmation et réalisation de l'entretien annuel des installations techniques,
- Entretien des cuves de chlore et d'acide des pompes doseuses et tuyauteries,
- Nettoyage à haute pression et désinfection des bassins,
- Maintenance, entretien et réparation et contrôle des diverses installations des piscines,
- Entretenir quotidiennement la piscine (surfaces et bassins) : nettoyage et désinfection des plages, des murets, des goulottes et des pédiluves, aspiration des bassins, nettoyage des parois et du fond des bassins,
- Réaliser les grandes opérations de nettoyage de la piscine deux fois par an (vidange),
- Faire l'appoint d'eau journalier,
- Effectuer les petits travaux de peinture, d'entretien des bâtiments et de petites maintenances des matériels,
- Effectuer l'entretien des espaces verts, tontes, tailles des arbustes, ramassage et évacuation des déchets verts en fonction des dates de collectes.
- Evacuer les déchets ménagers et recyclables en fonction du calendrier de collectes. Mise au chemin des poubelles la veille.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

D/ Niveau de recrutement :

- CAP/BEP M.S.M.A (Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés) ou E.I.E (Equipements et Installations Electriques),
- Titulaire d'un diplôme d'électricien, de plombier chauffagiste ou d'installateur thermique ou une formation de technicien en maintenance,
- Habilitations électrique : BS- BE manoeuvre recommandée,
- Expérience significative dans le domaine de la maintenance.

E/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer, des diplômes et de l'expérience professionnelle sur la base de la grille indiciaire d'un grade de catégorie C, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier d'ouvrier de maintenance.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Reçu de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1566-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE